

lui, soit directement soit indirectement. Son Excellence se trompe, si elle croit m'avoir rencontré à une époque antérieure. Quant à la note que j'ai reçue de Son Excellence, je l'ai communiquée, suivant son désir, à mes collègues. Je ne vois point qu'il existe de désaccord entre la déclaration de Son Excellence et celle de mon collègue, M. Rogers.

La note de Son Excellence devait certainement être transmise à mes collègues et on ne saurait nullement l'envisager comme confidentielle. Voici le texte de la lettre d'invitation:

Délégation apostolique, Ottawa.
20 février 1905.

Honorable Colin Campbell,
Procureur général du Manitoba,
Hôtel Russell, Ottawa.

Honorable monsieur.—Je suis chargé par Son Excellence Mgr Sbarretti, délégué apostolique au Canada, de vous écrire pour vous dire qu'il serait bien aise de vous voir avant votre départ pour le Manitoba. S'il vous était possible de vous rendre à la résidence de Son Excellence, voudriez-vous bien me faire savoir à quel moment il vous plairait de le faire.

Votre tout dévoué,
ALEARD A. SINNOTT,
Secrétaire.

Il y a d'autres aspects de la question qui s'imposent à notre étude aujourd'hui. Nous avons constaté un fait fort pénible : c'est que non seulement le premier ministre a fait preuve, récemment, d'une tendance prononcée à jouer au despote, à s'accaparer plus de puissance, à administrer les affaires du pays sans consulter ceux que la constitution lui donne pour conseillers, chose dont il n'est peut-être pas tout à fait responsable ; mais qu'il a, en outre, fait preuve d'un singulier manque de mémoire ; car c'est là la seule explication plausible de certains faits. Personne ne songe à révoquer en doute la parfaite sincérité du premier ministre, dans sa relation des événements, et je professe un trop vif respect à l'endroit de la haute charge qu'il exerce pour me permettre pareille imputation. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a subi de fatales éclipses de mémoire ; et elles se sont manifestées à l'égard d'une question qui, bien que peu importante en soi peut-être, se rattache toutefois à une autre question de haute importance ; celle de savoir si l'administration des affaires publiques au pays se fera convenablement ou si elle sera soumise à la direction d'influences extérieures, influences légitimes et sinistres à différents égards. Voici le texte de la déclaration de M. Campbell :

Votre correspondant s'est rendu auprès du procureur général Campbell, aujourd'hui même, et lui a demandé s'il avait quelques observations à formuler au sujet de la déclaration de sir Wilfrid Laurier, aux Communes.

Voici la première preuve du défaut de mémoire qui s'est manifestée chez le premier ministre :

Il me fait peine de remarquer qu'évidemment sir Wilfrid manque de mémoire. J'étais à Toronto, lorsque Laurier prononça son discours sur les bills d'autonomie.

Je n'attache guère d'importance à cet incident. Je ne le classerai point sous la rubrique des preuves attestant que le premier ministre manque de mémoire. Il ne s'agit ici que d'un simple incident qui n'était pas de nature à créer une vive impression sur l'esprit du premier ministre. Mais voici un point intéressant pour le peuple canadien et tout à fait digne d'attention :

Mais ne vous avait-il pas donné un rendez-vous dans trois ou quatre jours et promis de vous donner une réponse ?

Les honorables députés en conviendront, c'est là un incident que nul représentant du peuple ne saurait oublier et un engagement auquel il ne saurait manquer, de propos délié. M. Campbell ajoute :

Je me rappelle parfaitement la chose. Nous étions à la veille de notre départ et il nous demanda de demeurer encore trois ou quatre jours afin qu'il pût nous donner une réponse. M. Rogers demeura à Ottawa ; je me rendis à Toronto et revins à la capitale, afin de ne pas manquer au rendez-vous donné.

Comme l'incident était encore de fraîche date, nous adressâmes à sir Wilfrid la lettre du 23 février, pour lui rappeler la promesse qu'il nous avait faite le 17 du même mois.

Il affirme qu'il est parfaitement en lieu de se souvenir de l'incident, puisqu'il dut revenir de Toronto, afin d'être fidèle au rendez-vous ; et comme l'incident était encore de fraîche date, M. Campbell, de concert avec M. Rogers, rédigea la lettre et l'expédia au premier ministre. Le premier ministre pourrait bien faire acte de présence quand on discute ici ces questions. Il a fait allusion à cette lettre, sur un ton de raillerie. Il ne convient point d'afficher pareil dédain à l'endroit des représentants du Manitoba ; car bien qu'elle ne soit pas très importante géographiquement, il n'en est pas moins vrai de dire que c'est une grande province. Le premier ministre s'était déjà permis de faire des railleries à l'adresse de M. Haultain. Il s'est permis des railleries plus ou moins déguisées au sujet de l'attitude prise par le représentant de cette province, parce qu'il n'a pas voulu ployer le genou devant les puissants du jour. M. Campbell affirme donc qu'il a écrit cette lettre le 17, et il ajoute :

Et à l'appui de ce que j'avance, je dois dire que j'avais l'intention de retourner immédiatement à Winnipeg afin d'assister à une importante assemblée dont j'avais fixé la date avant mon départ, et le 17 février j'adressai une dépêche au professeur Hart, secrétaire du conseil du collège de Manitoba, pour l'informer que j'étais forcé de différer mon départ parce qu'il me fallait tenir une autre conférence avec sir Wilfrid Laurier.

Peut-il encore exister quelque doute à l'égard de ces faits ? Est-il possible que ce monsieur se trompe ? S'il ne se trompe pas, il faut conclure que le premier ministre a une mémoire infidèle ou qu'il est tellement fatigué des dissensions intestines qui règnent dans son propre camp, ainsi que par toutes